

Communiqué de presse

Résultats annuels 2025 : des avancées réglementaires et commerciales majeures ouvrant la phase de commercialisation en 2026

Chassieu (France), le 23 février 2026 - 18h00 - Amoéba (FR0011051598 - ALMIB), greentech industrielle spécialisée dans le développement de solutions microbiologiques naturelles basées sur l'exploitation brevetée d'amibes, annonce ses **résultats audités de l'exercice 2025**, arrêtés par le Conseil d'administration.

Après un exercice 2025 marqué par une intense activité réglementaire et pré-commerciale, tant en biocontrôle que dans le domaine cosmétique, ainsi que par la reconnaissance des professionnels agricoles et viticoles, l'exercice 2026 va constituer un tournant pour Amoéba, en marquant sa transformation en une société industrielle et commerciale. Cette mutation s'appuie sur les dernières avancées sur le plan réglementaire, alors que l'ANSES a initié la phase conclusive de l'évaluation de la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit de biocontrôle AXPERA (voir communiqué publié ce jour), ainsi que sur la collaboration efficace avec son partenaire commercial Koppert, acteur de référence du biocontrôle.

Un exercice 2025 intense marqué par la reconnaissance du potentiel des solutions d'Amoéba

Comme attendu et sous l'impulsion de la nouvelle direction en place depuis fin 2023, Amoéba a clôturé en 2025 un cycle de développement qui a abouti à plusieurs réalisations majeures venant consolider les conditions d'entrée en phase de commercialisation et de croissance à venir.

Alors que la phase de recherche et développement de sa solution de biocontrôle est désormais en grande partie achevée, Amoéba peut s'appuyer sur un **socle réglementaire clarifié** pour le biocontrôle, avec l'approbation en Europe de sa substance active et l'autorisation de mise sur le marché obtenue aux États-Unis pour AXPERA. Ces avancées réglementaires permettent à la Société de concentrer ses efforts sur l'exécution commerciale.

De nombreux jalons ont également été franchis sur le plan commercial auprès des leaders mondiaux du secteur, avec la signature d'un **accord de distribution avec Koppert** portant sur les vignes et les cultures maraîchères dans 18 pays européens et aux États-Unis, ainsi qu'un **protocole d'accord avec Syngenta, acteur mondial majeur de la protection des cultures et des solutions innovantes**, portant sur les céréales et les cultures de plein champ en Europe et au Royaume-Uni. Ces différents accomplissements se sont accompagnés de la **reconnaissance des professionnels du secteur du biocontrôle**, avec l'obtention de la médaille d'or du prestigieux prix Bernard Blum lors du *Annual Biocontrol Industry Meeting* (ABIM) à Bâle pour sa solution AXPERA, désignée solution de biocontrôle

la plus prometteuse de l'année 2025. Amoéba a également obtenu la médaille d'or au concours SIVAL Innovation 2026 (Salon International, Angers), salon de référence en Europe réunissant les acteurs des productions végétales. À cette occasion, Koppert a tenu une conférence de presse afin d'annoncer le lancement international de la marque TIAGAN, appelée à remplacer AXPERA pour les usages viticoles. Enfin, concernant son activité cosmétique, Amoéba a signé en juillet 2025 un accord avec une portée à la fois réglementaire et commerciale avec le groupe de référence Oriental Beauty Valley en Chine.

Des comptes reflétant les investissements réalisés pour transformer Amoéba en une société industrielle et commerciale dès 2026

Amoéba	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Compte de résultat consolidé	K€	K€	K€
Chiffre d'affaires	-	-	-
Subventions	602	695	+93
Frais de déploiement industriel	(1 478)	(2 560)	-1 082
Frais de recherche et développement	(1 646)	(1 575)	+71
Frais généraux et administratifs	(2 731)	(2 710)	+21
Frais de marketing et ventes	(409)	(625)	-216
Résultat opérationnel courant	(5 663)	(6 784)	-1 121
Autres produits et charges	-	-	-
Résultat opérationnel	(5 663)	(6 784)	-1 121
Résultat financier	(928)	(1 519)	-591
Résultat net	(6 592)	(8 303)	-1 711

Le **résultat opérationnel courant** ressort à -6 784 k€ (-5 663 k€ en 2024), reflétant les frais de développement industriel additionnels (+1 082 k€) réalisés en 2025 afin d'accroître peu à peu les capacités de production de la Société (notamment les réalisations sur le site de Chassieu).

Les frais de **marketing** sont en hausse de +216 k€, en lien avec la préparation du début de la commercialisation de la solution de biocontrôle en 2026 et le renforcement de la visibilité d'Amoéba auprès des professionnels des filières agricoles et viticoles.

À l'inverse, les dépenses de **recherche et développement** et les frais généraux et administratifs sont toujours maîtrisés et en diminution de -71 k€ et -21 k€ en 2025, reflétant la maturité des solutions ainsi que la fin progressive du cycle de développement initial et l'entrée dans une phase de déploiement commercial.

Le **résultat opérationnel** s'établit à -6 784 k€ (-5 663 k€ en 2024), reflétant à la fois l'activité intense en 2025 (autorisations réglementaires, préparation du lancement commercial de la solution de biocontrôle, renforcement de la visibilité) et la bonne maîtrise des coûts de structure.

Après la prise en compte du résultat financier (qui s'établit à -1 519 k€, en hausse à la suite du recours à l'emprunt obligataire), le **résultat net** pour l'exercice 2025 ressort à -8 303 k€ (-6 592 k€ en 2024).

Horizon de trésorerie jusqu'à fin 2026

La trésorerie de la Société au 31 décembre 2025 s'élève à 4 722 k€ contre 459 k€ au 31 décembre 2024, en nette progression à la suite de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2025.

Les besoins de trésorerie liés à l'exploitation (-6 089 k€) et aux investissements (-1 303 k€) ont été largement compensés par les financements émis au cours de l'exercice (+11 657 k€), principalement composés du produit de l'augmentation de capital en numéraire (8 026 k€) et de l'encaissement de nouvelles tranches de l'emprunt obligataire non convertible (3 976 k€).

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres de la Société ressortent à -5 361 k€ contre -10 410 k€ au 31 décembre 2024. L'endettement financier de la Société s'élève à 12 238 k€ au 31 décembre 2025 (12 065 k€ à fin 2024), principalement composé de l'emprunt en obligations simples auprès de Nice & Green (11 400 k€ à fin 2025 contre 10 911 k€ à fin 2024).

Les comptes clos au 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration selon le principe de continuité d'exploitation.

Nice & Green a confirmé la poursuite de son soutien financier au moins jusqu'au 31 décembre 2026, traduisant la confiance renouvelée de son actionnaire de référence dans la trajectoire et le potentiel de développement d'Amoéba.

Avec ce soutien, la Société estime assurer sa continuité d'exploitation jusqu'à fin 2026.

Jean-François DOUCET, Directeur général d'Amoéba, déclare : « *Nous avons parcouru un chemin considérable au cours des dernières années et atteint un niveau de maturité élevé, sur les plans scientifique, réglementaire, industriel et commercial. Les avancées réalisées ainsi que les premiers accords conclus avec des acteurs majeurs du biocontrôle et de la cosmétique contribuent désormais à encadrer notre trajectoire commerciale et à sécuriser les premières étapes de déploiement.*

Nous entrons dans la phase où nous commencerons à récolter les fruits de cet important travail, avec le début de la commercialisation prévu dès cette année. L'année 2026 marquera l'entrée effective d'Amoéba dans une phase d'expansion commerciale progressive. »

À propos d'Amoéba :

Créée en 2010, Amoéba est une greentech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique à partir de l'exploitation brevetée d'amibes dans les secteurs de la protection des plantes et de la cosmétique.

Disposant d'un savoir-faire unique au monde protégé par de nombreux brevets, Amoéba est aujourd'hui la seule société autorisée à exploiter industriellement l'amibe Willaertia pour des applications en biocontrôle et en cosmétique. À la connaissance de la Société, elle est également la seule entreprise capable d'en assurer la production à l'échelle industrielle dans des volumes compatibles avec des applications commerciales, afin de proposer une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui.

Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a mené les démarches réglementaires nécessaires et déposé les dossiers d'homologation en Europe et aux États-Unis. Concernant la substance active, elle a déjà obtenu en 2022 l'approbation aux USA et le rapport positif et définitif de l'EFSA en Europe. L'homologation du produit a été obtenue en 2025 pour les États-Unis et elle est attendue en 2026 en France puis dans d'autres pays européens ciblés.

Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité compétente en Europe et aux États-Unis. L'ingrédient cosmétique est déjà inscrit sur la liste INCI (International Nomenclature of Cosmetic Ingredients) ouvrant la voie à sa commercialisation dans le monde excepté en Chine où une homologation locale est requise.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth (ALMIB). La Société est membre du réseau Bpifrance Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com

Contacts :

Amoéba

Directeur Général

Jean-François DOUCET

☎ 04 26 69 16 00

✉ jf.doucet@amoeba-nature.com

ACTUS finance & communication

Relations

investisseurs

Pierre

JACQUEMIN-

GUILLAUME

☎ 01 53 67 36 79

✉ amoeba@actus.fr

Relations presse
financière

Serena BONI

☎ 04 72 18 04 92

✉ sboni@actus.fr

Droit Devant

Relations presse métier et
grand public

Laëtitia PINTO

☎ 07 64 83 39 85

✉ pinto@droitdevant.fr

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à Amoéba qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. Amoéba, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'Amoéba déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 avril 2025 sous le numéro D.25-0281 et disponible sur le site Internet d'Amoéba (www.amoeba-nature.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Amoéba ou qu'Amoéba ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Amoéba diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.